

Résultats de l'enquête flash Cas de forces majeures

14 avril 2021



RAPPEL DROIT DE LA CONCURRENCE

Le principe général

Le libre jeu de la concurrence est le principe général qui régit les relations d'affaires. Toute restriction à ce principe de libre jeu de la concurrence doit retenir votre attention et être juridiquement encadrée sous peine d'être qualifiée de pratiques illicites.

Quelques pratiques illicites:

- l'augmentation ou fixation des prix
- la réduction de la concurrence dans le cadre de la réponse à des appels d'offres
- l'établissement de restrictions ou de quotas de production
- le cloisonnement ou la répartition des marchés (géographique, par clients ou par produits)
- ou encore le refus de vente etc.

Sont donc interdits : toute entente, tout accord ou même simple discussion sur ces thèmes.

Nous vous recommandons de veiller strictement à la nature et à la confidentialité de vos échanges avec les autres entreprises présentes et qui peuvent être concurrentes



ORDRE DU JOUR

1/ Contexte

- a. Un sujet touchant l'ensemble des matériaux
- b. Les actions d'Elipso

2/ Les résultats de l'enquête Elipso

- a. Les résultats de l'enquête
- b. L'éclairage européen sur nos chiffres
- c. Tour de table

3 / Encadrement juridique

4 / Prochaines étapes ?



Contexte

Une multiplication des cas de forces majeures

- Depuis fin 2020, de plus en plus de cas de Forces majeures sont signalés chez les producteurs de matières plastiques
- > La **tension sur les prix** atteint des sommets
- > Les fabricants d'emballages plastiques font face à un risque majeure de pénuries
- > Une difficulté à répercuter les hausses sur l'ensemble de la chaîne de valeur, une prise en « étau »



« Selon une jurisprudence constante, la notion de force majeure exige que la non-réalisation du fait en cause soit due à des circonstances étrangères à celui qui l'invoque, anormales et imprévisibles, dont les conséquences n'auraient pu être évitées malgré toutes les diligences déployées. »

Cour de Justice de l'Union Européenne



Une couverture médiatique & politique de plus en plus forte : plastique & autres matières

Forces majeures : l'emballage plastique sous tensions



Face aux pénuries de matières premières et aux hausses de prix, les transformateurs craignent de revivre la crise de 2015. -

L'emballage plastique demande de la visibilité





Une pénurie de plastique menace les tests Covid

| PÉTROCHIMIE | depining and closed the Bindger report sould be a fine and Bindger report to the control of the control of the control of the ten and provide the control of the control of the genomemors on one in both the genomemors or one in both the genomemors or one in both the control of the control of the control of section of the listent trouvalle and plantaments of the listent trouvalle and shows introduced and the control of the control of the control of the | the control of the state of the control of the cont | que et es la Flada del. Este e esta elegistración de la Santiaria gentra- gistración del Santiaria gentra- date planeta del Santiaria gentra- duse planeta del Santiaria gentra- laria del Santiaria d | secondo de plantagione. Plen de plantagion como de plantagione president de colorado actual que aprecipe que que a como de participa de president de notario de la como de plantagione president de nota de como de la como de participa de la como del la |
|--|--|--|--|--|
| Cette crise trouve son origine dans la forte demande pour les tests et vaccins. | | | | |
| Elle est aggravée par la mise à l'arrêt d'usines en Europe et aux Etats-Unis. | | | | |
| Viscont Collens of Disease Legislave Disease Dise | | | | |

Les Echos



Uncertain supply: Manufacturers of plastic packaging lack important raw materials



Polymer Raw Material Shortage for 90% of Converters

Production of Essential Goods in Europe Threatened – Need to Calm Down Markets



La surchauffe des matières premières plombe l'industrie

Outre le pétrole et les semi-conducteurs, la quasi-totalité des prix des métaux et produits agricoles sont à la hausse. Dans certains secteur des métaux et produits agricoles sont à la hausse. Dans certains secteur



36 × CHALLENGES N°000 - 8 MINES

Challenge

Industrie : une pénurie de matières premières pèse sur les usines

Publié le 12/04/2021 22:

Durée de la vidéo : 2 min



MEDIA RELEASE

February 2021

European Flexible Packaging manufacturers concerned about polymer shortage and price development





Inflation des matières premières : Bercy prêt à revoir les règles des marchés publics





Les pouvoirs publics alertés

- Les actions d'Elipso :
- ✓ Échanges avec le conseiller de la ministre délégué à l'industrie (ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance)
- ✓ Recueil des cas auprès des adhérents (mars 2021, cf à droite)
- ✓ Communiqué de presse le 9 mars 2021
- ✓ Enquête Flash auprès des adhérents (avril 2021)

| elipso | | |
|--|--|--|
| EIIPSU | | |
| | | |
| | | |
| LA FILIERE DES EMBALLAGES PLASTIQUES ALERTE SUR SES DIFFICULTES D'APPROVISIONNEMENT EN RESINE PLASTIQUE ET | | |
| APPELLE SES FOURNISSEURS A PLUS DE TRANSPARENCE | | |
| ris, le 9 mars 2021 - Les fabricants d'emballares plastiques triatées et souplest monissentis o | | |
| PSO subissem depuis plusieurs semaines de fortes difficultés d'approvisionnement en matièn | | |
| emières de la part de leurs fournisseurs. Elipso alerte aujourd'hoi sur cette situation critique pelle ses fournisseurs à donner plus de visibilité sur la situation mais aussi sur les actions mises « | | |
| one gour assurer la sortie de crise et la reprise d'une chaîne d'approvisionnament nomalisée. | | |
| difficultés d'approvisionnement concernent les principales résines plastiques vierges, mutile- emières essentielles à la production d'emballages, dont nombre d'entre-elles ne sont p | | |
| tetituables, chaque grade de résme conférant des propriétés portoulières. Les producteurs i | | |
| ine plastique vierge se justifient par des cax de force majeure liés aux conditions météorologiqu « États-Unis, à des incidents techniques lés à la vétusté des installations, ou encore à la réducti | | |
| capacititi de production liée à la COVID-19. | | |
| décembre 2020, les PME de la filière ont été les premières touchées par cette situation ma agressivement, les risques de ruptures de livration s'étendent à l'ensemble des acteurs quelle q | | |
| gressivement, als reques de ruptures de nyralian s'atendant à l'innamitée des acteurs quere di Elimit taille. | | |
| mçcise Andres, Présidente d'Elgan indique que « les fabricants d'embollages plastiques mêm | | |
| combat quotidien pour assurer les livrations d'emballages pour leurs clients. Ils doivent : resenence réorganiser leurs plannings et process de production en fonction des demilie | | |
| iornations regues, voire déceler les livroisons quand its ne peuvent foire autrement, » | | |
| date, al la mojorné des fabricants d'emballages plostiques absorbert ces difficult | | |
| opprovisionnement en matières promières et l'initent les réperquations sur les clients, ils suvent confrantés à une hausse brutale de leurs coûts. En effet, ces cus de force majeu | | |
| pactent mécaniquement les prix des révires plastiques et les indices de fin février traduise scribement que hausses de prix (Platt's, IOS et PIE). Es pleis copur d'une crise sanitaire, cette cri | | |
| la disposibilité de matière première entraîne un fort impact sur la situation financière d | | |
| tragrises, notorivvent sur la tréssurrie. | | |
| nçoise Antires explique que « Rester dans sette situation n'est pos concevoble, nous ne pouvo a continuer de travellier au jour le jour sans visibilité. Les fabricants de résines disivent no | | |
| ionner en temps et en heurs de l'évalation de la situation et nous apporter la garantie que to Sait peur remédier à la situation. » | | |
| pio appelle las fabricants de résines vierges à donner de la visibilité aux productes | | |
| mballages sur les livraisons et les disponibilités des prochaires semaines, mais aussi sur l tions mises en œuvre pour assurer la sorde de crise et la reprise d'une chait | | |
| oprovisionement normalisée. | | |
| PSD ast Expositation professionnelle qui représente les fabricaires d'emballages plotiques (rigides | | |
| gdes) en France. Nes ontreprises, présentes sur tout le territoire Français, emplocent 58 800 collaborato: In 150 cetroprises (majoritainement des PME) pour un chiffre l'affaires annual de 1,1 milliants l'Auros. | | |
| Hart press: Mine Audrey ANNE - 06 31 08 21 20 - a anne@ekpus.org | | |
| | | |





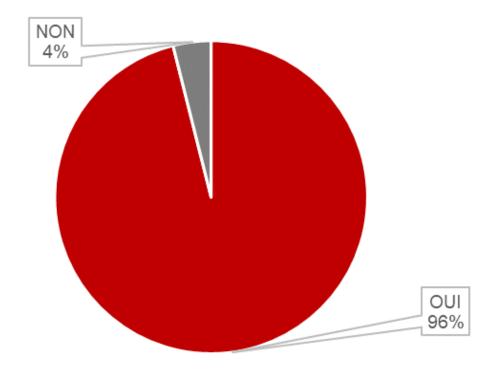


Résultats de l'enquête flash Elipso « Cas de forces majeures »

La quasi-totalité (96%) des fabricants d'emballages concernés par des cas de forces majeures.

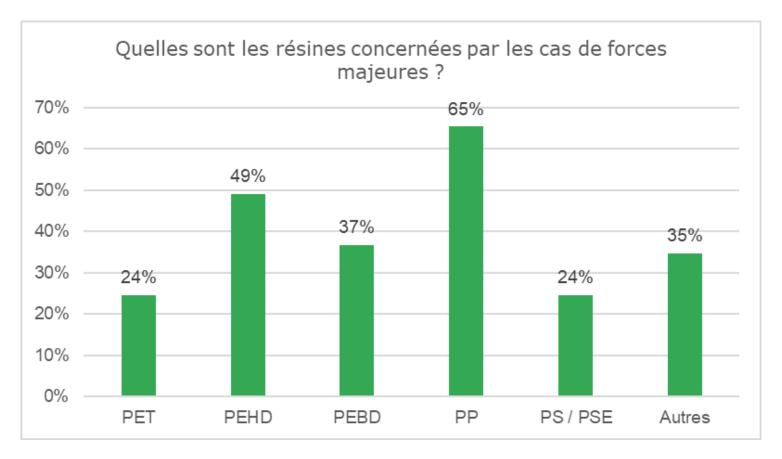
Etes-vous concerné par un ou plusieurs cas de forces majeures ?

- ➤ Enquête flash du vendredi 9 au lundi 12 avril 2021
- > 51 entreprises répondantes





Les cas de forces majeures sont généralisés et concernent toutes les résines, mais aussi les encres et les solvants.

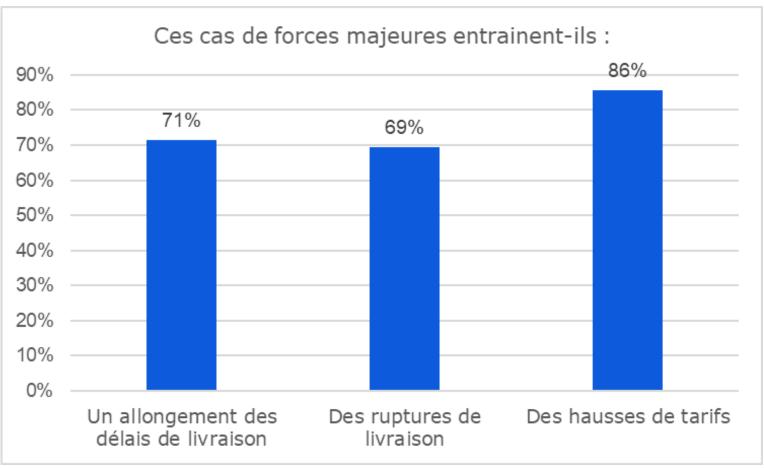




*Réponses en % des répondants concernés par les cas de forces majeures

Autres: ABS, PVC, PC, EVA, EVOH, ABS, PBT, liant, surlyn, métallocène, SAN

Les cas de forces majeures ont des conséquences logistiques importantes (allongement des délais de livraison, voire rupture), et provoque des hausses de tarifs importantes.

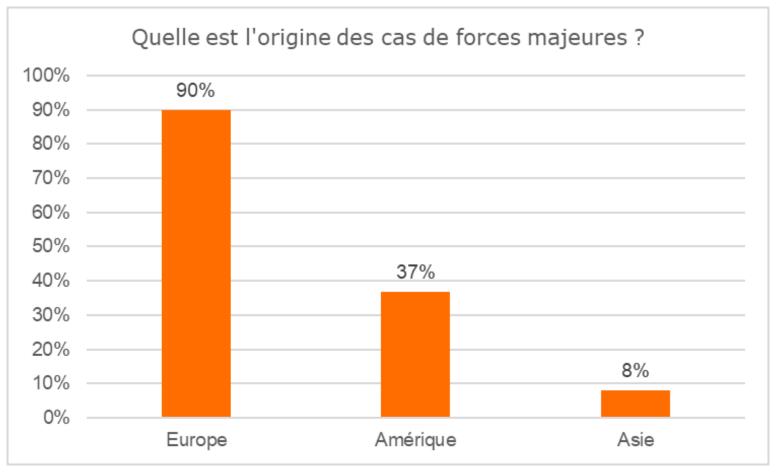


Les hausses de tarifs sont souvent partie répercutées chez les clients (dans 80% des cas)



^{*}Réponses en % des répondants concernés

Les cas de forces majeures proviennent principalement d'Europe et d'Amérique.

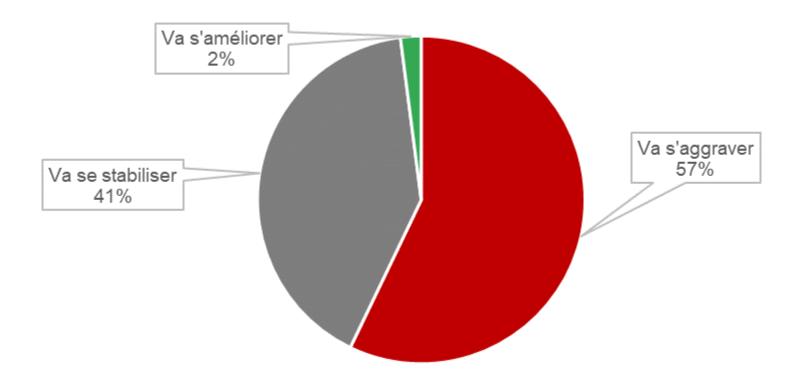




*Réponses en % des répondants concernés

Ces prochaines semaines, la situation pourrait continuer à s'aggraver ou au mieux se stabiliser.

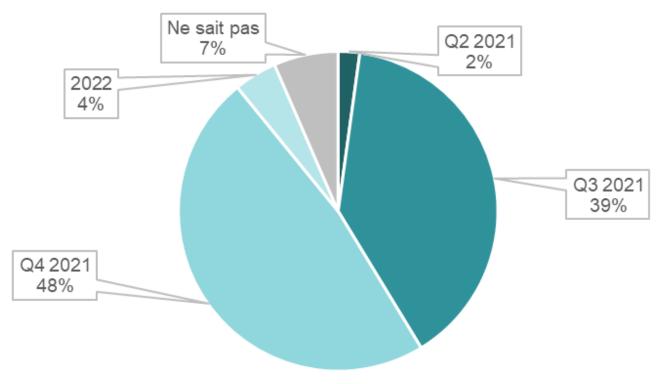
Selon vous, ces prochaines semaines, la situation...





Les fabricants d'emballages ont peu de visibilité sur un retour à la normale, mais selon eux la situation pourrait revenir à la normale au 3^e voire au 4^e trimestre 2021.

Quand prévoyez-vous un retour à la normale ?





ENQUÊTE FLASH ELIPSO « CAS DE FORCES MAJEURES » : VERBATIM

Paroles d'adhérents :

- Beaucoup de forces majeures simultanées qui s'ajoutent à des arrêts pour maintenance
- Ces cas de forces majeures ont des conséquences très importantes sur le prix de matières...
- > Et desservent l'image des emballages plastiques.
- Les fabricants d'emballages ont peu de visibilité sur le retour à la normale et peinent à rassurer leurs clients.

Ces cas coïncident avec des arrêts pour maintenance, ce qui limite encore les disponibilités.

Nous avons atteint des niveaux de prix jamais vu.

Il y a tjrs une différence entre les prix asiatiques et européens [...] Mais les écarts atteignent 700 \$ par tonne! Comment expliquer cet écart?

[les cas de forces majeures] desservent toute l'industrie plastique, car au final, les clients peuvent perdre confiance dans le plastique au profit des autres matériaux.

Enormes difficultés pour assurer les livraisons, incompréhension de nos clients, incertitudes sur la tenue des engagements vis à vis de nos clients étant donné le manque de visibilité de réception de nos matières premières.

Situation critique en vue.

Ces hausses précipitent le transfert vers d'autres matériaux que les plastiques déjà bien décriés, donc double peine conjoncturelle.

Recours à de l'activité partielle comptetenue des ruptures d'approvisionnement majeures

Beaucoup trop de forces

majeures simultanément.

La difficulté est le manque de visibilité de la date de sortie de cette crise afin de rassurer nos clients.



Cas de forces majeures vus d'Europe

COMMUNIQUÉ DE PRESSE EUPC - 13 AVRIL 2021



Polymer Raw Material Shortage for 90% of Converters (1/2)

Production of Essential Goods in Europe Threatened – Need to Calm Down Markets

The European plastics converting industry is facing severe shortages of raw materials and extreme price increases never experienced. This situation is threatening the economic survival of numerous SMEs but also endangering the production of countless products, ranging from applications in the building and automotive industry to essential goods for the food packaging and pharmaceutical supply chains.

According to **EuPC Managing Director Alexandre Dangis**, "Manufacturers of plastic products all over Europe are experiencing serious bottlenecks in the supply of raw materials since the beginning of this year. Delivery problems have become increasingly widespread, affecting raw materials for example (not limited) such as Polypropylene, Polyvinyl Chloride, and Polyethylene, as well as special additives that are crucial for the manufacture of compounds and plastic products. The serious market disruptions currently taking place all over Europe are a symptom of the **structural imbalance in Europe between the local production of and demand** for raw materials and additives. Without restoration of that balance, periodic recurrence of gross disruption of the production chain is highly likely. Ultimately, end customers will also suffer damage due to disruptions in the delivery of (semi-)finished products."



COMMUNIQUÉ DE PRESSE EUPC - 13 AVRIL 2021



Polymer Raw Material Shortage for 90% of Converters (2/2)

"Europe is a net importer for polymer raw materials and is therefore above-average vulnerable to market disruptions. The current shortages are caused by the improving global economy in combination with exports of plastics from Europe to Asia and North America. Logistical problems due to a shortage of containers to Europe also contribute, as does the lower production of plastics in the USA. Furthermore, the demand for certain raw materials used for protective articles against COVID-19 is extremely high. In addition, we see an unprecedented great number of declarations of force majeure." Said Ron Marsh, Chairman of the Polymers for Europe Alliance.

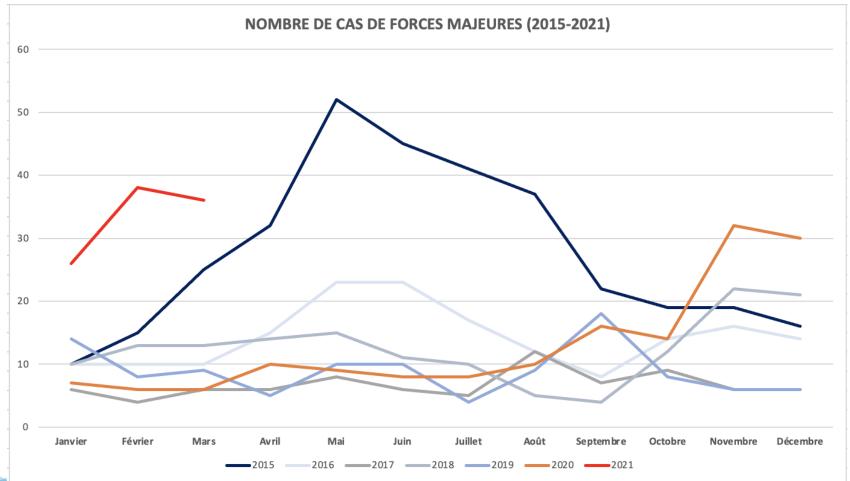
The more than 50,000 SMEs that form the plastics converting industry in Europe are under severe pressure, still recovering from the effects of the COVID-19 pandemic and now faced with a **raw material scarcity** that not only dramatically **increased their cost of production** but **threatens to stop it altogether**. Recent surveys amongst plastics converters in several Member States have shown that **more than 90% of them are affected** by this supply crisis and many are forced to reduce their production and accept less or no new customers to be able to honour their existing agreements. If this situation continues further, the supply of essential goods for the food and pharmaceutical industries will no longer be guaranteed.

In many cases, a **switch to recycled material is only feasible to a limited extent**. In several applications, legal safety regulations, technical hurdles, and quality requirements currently prevent the wider use of recycled materials. Especially for the mentioned essential goods. Recyclates are not available in sufficient quantities and consistent quality yet. Where recyclates are established alternatives, prices are rising significantly to parallel virgin material - and availability is declining.





Quelques chiffres européens (source Polymer Comply Europe)





Polymer Supply & Active Cases of Force Majeure Declarations per Country on 31/03/2021



Source: www.polyglobe.net

Polymer Supply Situation:

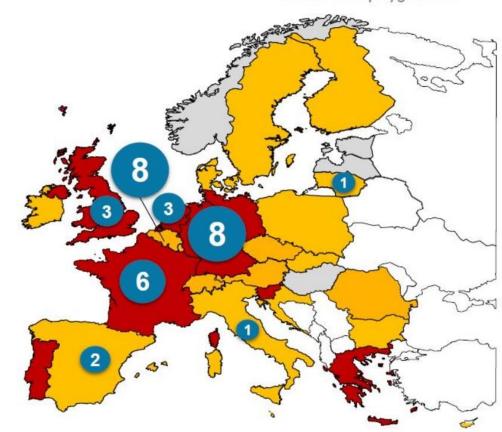
Unproblematic

Some shortages

Extensive shortages

No information

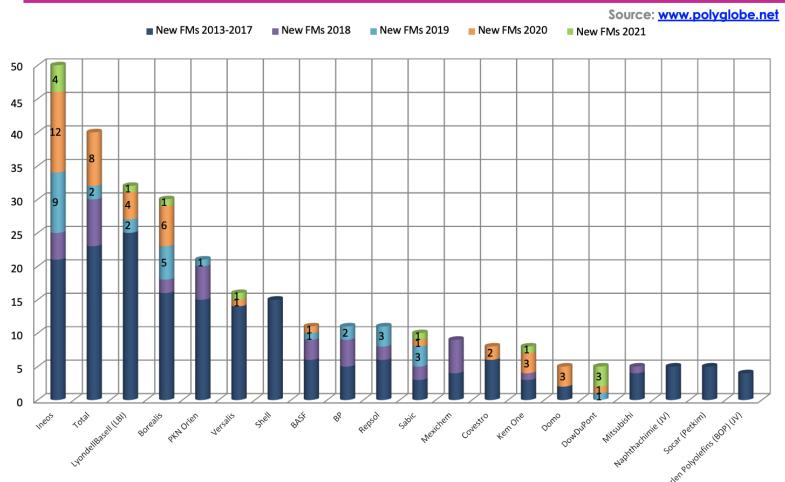
5 Force Majeure cases per country





New FORCES MAJEURES yearly overview of top 20 producers (most FMs)

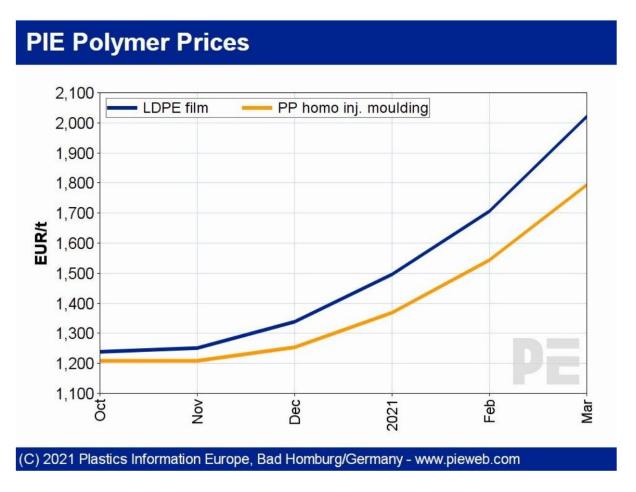








PIE Polymer prices

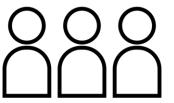




Source : EuPc

Tour de table

Échanges adhérents et témoignages de la situation





Encadrement juridique des cas de forces majeures

FORCE MAJEURE

Disposition réglementaire

Pour rappel, la force majeure est définie à l'article 1218 du Code civil qui évoque :

« un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées ».

Cet évènement doit par ailleurs avoir pour effet d'empêcher l'exécution de ses obligations par le débiteur.



Un évènement est donc constitutif d'une force majeure lorsqu'il échappe au contrôle du débiteur, qu'il est imprévisible et irrésistible.

Les mesures prises en cas de force majeure peuvent varier puisque les effets subis peuvent être :

- **temporaires** : l'exécution du contrat est simplement suspendue* et devra reprendre une fois la cause de l'empêchement disparue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résolution du contrat.
- définitifs: le contrat peut être résilié de plein droit* comme le prévoit ce même article 1218.



*sous réserve de ce qui est prévu au contrat

FORCE MAJEURE

Dispositions contractuelles

1. Si votre contrat prévoit une clause spécifique, organisant et citant les cas constitutifs d'une force majeure, cet article s'applique à vos relations contractuelles.

Cette stipulation peut :

- Donner une définition de la force majeure différente de la définition légale ; et/ou
- Citer des évènements précis comme constitutifs d'un cas de force majeure.

Dans l'un ou l'autre de ces 2 cas, le cocontractant qui en subit les effets peut suspendre l'exécution de son contrat pour cause de force majeure ou résoudre le contrat.

- 1. Si votre contrat prévoit une clause standard qui renvoie à la force majeure telle qu'interprétée par la loi et la jurisprudence, ou en l'absence de prévisions contractuelles :
- Il convient de se reporter à l'article 1218 du Code civil, afin de déterminer si les circonstances invoquées ont des effets ne pouvant être évités par des mesures appropriées et empêchent ainsi l'exécution de vos obligations par la partie qui l'invoque.
- Si votre contrat écarte la Force majeure, ce qui est assez rare en pratique, il conviendra de l'appliquer sous réserve que cela n'introduit pas un déséquilibre significatif entre droits et obligations.



FORCE MAJEURE

Recommandations

Il convient donc de bien faire préciser par le cocontractant soulevant la clause de force majeure l'évènement qui empêche l'exécution des obligations issues du contrat.

De plus, il est **important d'identifier précisément l'obligation qui est empêchée** en raison de l'évènement de force majeure et de **s'interroger sur la réalité de cet empêchement** dans le rapport contractuel qui vous lie à votre cocontractant.



L'IMPRÉVISION

Disposition réglementaire

L'article 1195 du Code civil dispose que :

« Si un changement de circonstances **imprévisible** lors de la conclusion du contrat **rend l'exécution excessivement onéreuse** pour une partie qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, celle-ci peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. Elle continue à exécuter ses obligations durant la renégociation.

En cas de refus ou d'échec de la renégociation, les parties peuvent convenir de la résolution du contrat, à la date et aux conditions qu'elles déterminent, ou demander d'un commun accord au juge de procéder à son adaptation. A défaut d'accord dans un délai raisonnable, le juge peut, à la demande d'une partie, réviser le contrat ou y mettre fin, à la date et aux conditions qu'il fixe. »

Ici aussi, il convient de se référer aux stipulations contractuelles liant les cocontractants, dans la mesure où <u>les</u> parties pourraient s'être mises d'accord pour exclure, ou bien pour aménager, <u>l'application de cette disposition</u> à leurs relations contractuelles dans la mesure où cet article n'est pas d'ordre public.



FORCE MAJEURE & IMPRÉVISION

En synthèse

La Force majeure est un évènement qui empêche une partie à un contrat d'exécuter une obligation en ayant les caractéristiques suivantes :

- Il échappe à son contrôle ;
- Il est imprévisible ;
- Il est irrésistible.

Si ces conditions sont remplies e<u>t sauf clause</u> contraire celui qui doit exécuter l'obligation, en est libéré.

L'imprévision est un changement de circonstances imprévisible qui rend l'exécution excessivement onéreuse pour une partie qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque.

Si ces conditions sont remplies <u>et sauf clause</u> <u>contraire</u> celui qui a dû faire face à ce changement peut demander une renégociation du contrat.



Ces deux notions se distinguent en ce que la force majeure rend impossible l'exécution du contrat tandis que l'imprévision la rend excessivement onéreuse.



FORCE MAJEURE & IMPRÉVISION

Remarques complémentaires

Par ailleurs, il est important de noter que si le mécanisme de la force majeure permet de **cesser** d'exécuter ses obligations, celui de l'imprévision permet « seulement » de **renégocier le contrat** voire de saisir le juge ; ainsi tant que le contrat n'a pas été modifié, les parties doivent continuer à exécuter leurs obligations en cas d'imprévision.

Il est possible que ces deux fondements soient invoqués parallèlement pour une même relation contractuelle. Dans l'hypothèse où le cas de force majeure n'entrainerait qu'un empêchement partiel, une renégociation du contrat sur les éléments dont l'exécution n'est pas devenue impossible mais excessivement onéreuse est alors envisageable.



Echanges sur les prochaines étapes